



Le PLIE est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Plan Local Pour L'Insertion et l'Emploi de L'AGGLOMERATION DE La Rochelle

ANNEE 2017

Appel à propositions d'actions 2017 n° 4 :

Dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion » 2014 - 2020

Cofinancé par le Fonds Social Européen

sur l'axe 3 : lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

**soutien aux chantiers d'insertion implantés
dans les quartiers prioritaires politique de la
ville**

NOTE DE CADRAGE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Département et l'Etat ont décidé de poursuivre le Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi sur les années 2015 à 2020 afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi et d'éviter l'inscription dans le chômage de très longue durée.

De 2015 à 2017, un accompagnement renforcé et personnalisé est mis en place pour 2 500 personnes de l'agglomération rochelaise soit demandeurs d'emploi de longue durée soit en parcours emploi dans une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) avec un agrément délivré par Pôle emploi selon les profils suivants :

- 40% de bénéficiaires des minima sociaux dont rSa, ASS...
- 5% de jeunes de - 26 ans, sans qualification ou avec une qualification inopérante sur le marché du travail, ou ayant une situation sociale reconnue comme difficile par la Mission Locale ou Pôle emploi, et ou de 25 ans suivis par un conseiller Mission Locale afin de prévenir une rupture d'accompagnement,
- 20 % de personnes de 50 ans et plus avec une attention particulière pour les personnes de plus de 55 ans.
- 70 % de personnes peu ou pas qualifiées (niveau V -CAP-BEP...-et infra V).
- 54% de femmes.
- 30% de personnes issues des quartiers prioritaires « politique de la ville » Mireuil, Villeneuve les Salines et Port Neuf ainsi que des quartiers dits « en veille active » soit Laleu et La Pallice (notamment les secteurs des Sablons, Chirons longs, bâtiment S et Guardes) à La Rochelle ainsi que la résidence Pierre Loti à Aytré.

Pour l'année 2017, le PLIE se fixe comme objectifs quantitatifs :

- le suivi de 1 000 personnes dont celles déjà en parcours PLIE
- A l'issue de leur parcours dans le PLIE, 50% des participants minimum devront être en emploi ou en formation qualifiante.

Pour permettre d'atteindre les objectifs fixés dans le protocole PLIE pour l'année 2017, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a lancé un premier appel à projets en septembre 2016 pour les actions d'accompagnement spécifique, de relation entreprise et d'animation.

Le présent appel à proposition vise à compléter la programmation 2017 par des actions d'accompagnement renforcé au sein des chantiers d'insertion implantés dans les quartiers prioritaires politique de la ville.

A ce titre, il est conçu en articulation avec l'appel à projets du contrat de ville 2017.

I. OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS 2017

➤ Pour l'Objectif Spécifique 2 dit OS 3.9.1.2 Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

Dispositif 2.1. - soutien aux chantiers d'insertion implantés dans les quartiers prioritaires politique de la ville

- OBJECTIFS ATTENDUS :

Le soutien à l'insertion par l'activité économique constitue une étape essentielle pour anticiper et travailler l'accès à un emploi durable à l'issue du contrat d'insertion.

Il s'agira de toute action visant au développement de l'emploi durable qui sera menée pour les publics en parcours d'insertion par l'activité économique en lien avec les entreprises du bassin d'emploi.

Les actions devront s'inscrire de la priorité du programme opérationnel national FSE suivante :

La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

Le soutien et l'accompagnement des projets favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE porteuses de chantiers d'insertion dans les quartiers prioritaires politique de la ville et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand.

L'entrée et la sortie du participant dans le PLIE sont validées par le Groupe d'Appui.

- Objectifs de l'accompagnement socioprofessionnel en SIAE :

Parmi les 1000 personnes en moyenne en parcours par an dans le PLIE, concernées par l'accompagnement, environ 50 seront issues d'un accompagnement en chantier d'insertion y compris les personnes en situation de reprise sur proposition du groupe d'appui.

- Objectifs de résultats :

- Mobiliser les salariés en insertion pour identifier et évaluer leurs compétences professionnelles.

- Mettre en œuvre un projet d'accès à l'emploi ou d'accès à la formation avec les salariés en insertion.

- Le PLIE venant renforcer les moyens de droit commun, il est attendu un nombre de sorties sur emploi, critères FSE, correspondant à l'objectif annuel négocié dans le cadre du conventionnement I.A.E.

- Les justificatifs attestant de l'insertion durable ou de la formation (contrats de travail ou attestations signées...) devront être transmis au service animation du PLIE.

- PUBLICS VISES

Les personnes en parcours emploi dans un chantier d'insertion implanté dans les quartiers prioritaires politique de la ville de l'agglomération de La Rochelle avec un agrément délivré par Pôle emploi seront ciblées.

Les entrées et les sorties des participants à cette action seront validées par le Groupe d'Appui qui s'assurera que les personnes en accompagnement ne le soient pas également par ailleurs avec du FSE.

Les bénéficiaires seront chargés de la saisie des indicateurs liés aux participants dans VieSion PLIE, le service animation du PLIE sera à leur disposition pour un appui à l'exportation des données dans MadémarcheFSE.

II. PROPOSITIONS D' ACTIONS

Le Comité de Pilotage se réserve la possibilité de lancer un nouvel appel à propositions en cours d'année 2017 en fonction des besoins détectés.

Chaque proposition d'action devra présenter :

L'expérience du candidat :

- compétences et savoirs en lien avec le type d'action proposé (en matière d'accompagnement professionnel, de « coaching » vers et dans l'emploi,
- implication et participation dans le réseau des acteurs institutionnels et sociaux locaux,
- engagement et présence auprès des entreprises locales.

Les moyens humains envisagés : fiche de poste et lettre de mission nominative (obligatoire pour les temps plein), compétence de(s) la personne(s) en charge de l'action, Curriculum Vitae. Le dossier précisera ses qualités, ses fonctions et le temps qu'il souhaite consacrer à l'action au regard du nombre de participants à suivre pour un Equivalent Temps Plein (ETP) ou du nombre de contacts entreprises envisagés.

Les moyens matériels envisagés : Le candidat présentera les conditions matérielles de réalisation de l'action (local, équipement, fournitures, réseau, logistique informatique...).

Il est précisé que pour assurer l'accompagnement, le candidat sera en capacité de produire des actions individuelles et collectives. Il est recommandé que les agents de l'opération puisse disposer :

- d'une ligne téléphonique, accès Internet ADSL, copieur et scan...
- d'un ordinateur en permanence, afin de saisir et d'utiliser les bases de données « ma démarche FSE » et ABC VieSION PLUS.

Le lieu de réalisation envisagé :

Les accompagnements renforcés devront se situer sur les quartiers prioritaires politique de la ville.

Les modalités de mise en œuvre proposées :

Le bénéficiaire se conformera aux procédures et outils mis en œuvre sur l'accompagnement dans le cadre du PLIE.

Il prévoira notamment sa participation aux différentes instances et groupes de travail déclenchés par l'animation du PLIE.

Il précisera en outre, les modalités expérimentales ou innovantes qu'il propose d'apporter tant sur les actions collectives, qu'individuelles.

III. PÉRIODE DE RÉALISATION

Les actions se dérouleront entre le 1^{er} janvier 2017, date d'éligibilité des dépenses et le 31 décembre 2017 inclus.

IV. MODALITES DE SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des actions sera réalisée par le Comité de Pilotage du PLIE de l'agglomération de La Rochelle qui proposera une programmation au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), organisme intermédiaire pivot dit OI Pivot, gestionnaire des Fonds Européens pour les PLIE de Charente-Maritime.

Les dossiers recevables seront évalués selon les critères de sélection suivants :

- conventionnement chantier d'insertion 2017
- éligibilité des actions et des publics à l'axe 3 du PON-FSE,
- capacité du porteur à répondre aux exigences FSE,
- la valeur ajoutée apportée par le FSE au regard des dispositifs relevant du droit commun ;
- coût de l'action et corrélation entre le montant et la qualité de l'opération,
- capacité du candidat à mobiliser des contreparties financières.
- cohérence entre les moyens mis en œuvre et les résultats attendus ;
- expérience et compétences de la structure et de son personnel afférent à l'opération, notamment dans l'accompagnement des publics (tous publics éloignés de l'emploi) ;
- connaissance avérée du territoire
- capacité à travailler en partenariat sur le territoire de candidature ;
- la simplicité et la lisibilité de mise en œuvre ;
- la prise en compte des priorités transversales : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, lutte contre les discriminations et vieillissement actif.
- la capacité à apporter des réponses aux problématiques additionnelles et aux besoins spécifiques des publics visés, à présenter un effet levier sur l'accès à l'emploi des participants par :

- l'association d'expertises pluridisciplinaires pour la construction et la mise en œuvre des parcours ;
- la sécurisation des étapes du parcours;
- la participation des personnes bénéficiaires à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des parcours, notamment dans le cadre d'expérimentations ;
- le caractère innovant des réponses apportées.

V. FINANCEMENT DES OPERATIONS

Le règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013 spécifie notamment que les Fonds structurels et d'investissement apportent « un soutien en complément des interventions nationales, régionales et locales, à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive ainsi qu'à travers des missions spécifiques des Fonds».

La finalité des opérations financées dans le cadre de cet appel à propositions s'inscrit dans le Programme opérationnel national du Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole.

La mobilisation du Fonds social européen, atteignant au maximum 60% des dépenses éligibles (car l'ex-Poitou-Charentes est une région en transition), s'opère selon le principe d'additionnalité en complément de financements publics. Il appartient par conséquent aux candidats de rechercher des contreparties financières.

Pour rappel, le plan de financement proposé devra concerner obligatoirement le périmètre restreint du chantier d'insertion, soit en lien uniquement avec l'accompagnement professionnel des participants du PLIE. De ce fait, la totalité des dépenses présentées par la structure (dépenses directes de personnel et dépenses de fonctionnement) seront en lien uniquement avec l'accompagnement professionnel des participants du PLIE.

VI. OBLIGATIONS LIEES AU FONDS SOCIAL EUROPEEN (F.S.E)

Le Fonds Social Européen, axe 3, objectifs spécifique 1 et 2, interviendra en additionnalité des financements publics.

Les candidats devront proposer un dossier financier en conformité avec les nouvelles règles FSE de coûts simplifiés et privilégier la forfaitisation à 15 ou 20 %.

Les candidats retenus auront en charge de saisir sur les logiciels en vigueur, « ma démarche FSE » les indicateurs et les justificatifs d'éligibilité des publics inscrits dans le programme PLIE.

Les bénéficiaires auront également à se conformer aux exigences FSE dans le cadre de la réalisation des différents types de contrôle et des obligations de publicité. Ces éléments seront détaillés dans leur convention.

VII. PROCEDURE ET CALENDRIER :

24 janvier 2017

- Comité de pilotage du PLIE pour décision du lancement de l'appel à propositions « Soutien aux chantiers d'insertion implantés dans les quartiers prioritaires politique de la ville ».

30 janvier 2017

- Diffusion de l'appel à propositions d'actions sur les sites internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et de l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie Poitou-Charentes.

31 mars 2017

- **Date limite de dépôt des dossiers**

La réponse à l'appel à propositions doit être effectuée exclusivement via le portail de dématérialisation

"Ma démarche FSE" : <https://ma-demarche-fse.fr/demat/servlet/login.html>

(pour cela, créer un compte porteur de projet ou utiliser un compte existant)

L'intitulé de chaque action devra commencer par 2017/LR/

Avril à mai 2017

- Examen des demandes par le Comité de Pilotage du PLIE de l'agglomération de La Rochelle

Contact Animation du PLIE.

Des rendez-vous pour aider à définir les périmètres, les contenus d'actions et la constitution des dossiers pourront être pris auprès du service Emploi et Enseignement Supérieur de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Pour toute information vous pouvez contacter :

Delphine SOUCHE

Hôtel de la Communauté d'Agglomération

6 rue Saint-Michel - CS 41287

17086 LA ROCHELLE - CEDEX 02

Tél : 05 46 30 34 68/courriel : delphine.souche@agglo-larochelle.fr

Contact Assistance technique FSE.

Les agglomérations de LA ROCHELLE et ROCHEFORT ont mutualisé la gestion administrative et financière du FSE PLIE. Pour toute information technique liée à la candidature en ligne, « ma démarche FSE » vous pouvez contacter :

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Organisme Intermédiaire Pivot

Sandrine MÜMLER

05 46 83 64 92

B.P.50224

17304 ROCHEFORT Cedex

Liens utiles :

Le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour télécharger le protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2015-2020 signé le 20 mars 2015 et ayant fait l'objet d'un avenant le 14 septembre 2016

<http://www.agglo-larochelle.fr/chercher-un-emploi>

Le site internet national du Fonds Social Européen (FSE)

<http://www.fse.gouv.fr>

Le site internet du lancement de la programmation FSE 2014-2020 pour avoir des exemples de projets, un espace documentation (programme opérationnel nationale FSE, guide du candidat ma démarche FSE...) :

<http://www.villagefse.fr/>

Le site internet Ma démarche FSE

https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html

Le site internet Europe en France et ses pages sur les ressources réglementaires dont :

- la charte graphique

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Ressources-reglementaires-et-strategiques/La-charte-graphique-des-Fonds-Europeens-Structurels-et-d-Investissement-2014-2020>

Les règlements des fonds européens

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Ressources-reglementaires-et-strategiques/Les-reglements-2014-2020>

Le guide des institutions européennes à l'usage des citoyens

[http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Guide-des-institutions-europeennes-a-l-usage-des-citoyens/\(language\)/fre-FR](http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Guide-des-institutions-europeennes-a-l-usage-des-citoyens/(language)/fre-FR)